



**PROJET PEDAGOGIQUE  
FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME  
D'ETAT AIDE SOIGNANT  
2019-2020**



## Table des matières

Introduction.....	4
Présentation de l'Institut de formation.....	5
Le cadre législatif et réglementaire.....	7
Profil de l'Aide Soignant .....	9
Le cadre conceptuel .....	10
Principes pédagogiques .....	11
Les Compétences à acquérir au terme de la formation .....	13
Les modules et les unités de formation .....	13
Progression des Compétences exigées au terme de la formation.....	15
Progression pédagogique dans l'enseignement des modules de compétences.....	16
Méthodes pédagogiques .....	17
Les stages dans la formation .....	18
Les moyens .....	18
Le partenariat, l'accompagnement .....	18
Les objectifs de stages .....	19
Suivi pédagogique .....	20
Conception .....	20
Objectif global.....	20
Moyens organisationnels.....	20
Dispositif d'accompagnement des élèves en cursus partiel .....	21
Dispositif d'évaluation réglementaire .....	24
Dispositif d'évaluation de l'IFAS .....	26
ANNEXES .....	28
La nomenclature des différents savoirs selon MALGLAIVE .....	29

## **Introduction**

Le projet de formation de l'institut de formation du Centre Hospitalier de Gonesse, qui conduit à l'obtention du Diplôme Professionnel d'Aide-soignant<sup>1</sup>, précise les intentions générales des responsables de la formation.

Il est élaboré et mis en œuvre par une équipe pédagogique, responsable vis à vis de la société de la qualification des stagiaires en fin de formation.

Ce document présente l'institut de formation, précise le cadre réglementaire et conceptuel de référence, définit le profil de l'aide-soignant que nous souhaitons former.

Il explicite les valeurs et les choix pédagogiques qui guident la mise en œuvre de la formation.

Il constituera un document de référence tout au long de l'année

---

<sup>1</sup> Le genre masculin est utilisé en référence au diplôme professionnel

## **Présentation de l'Institut de formation**

L'Institut de Formation d'Aides-soignants, annexé à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers « ALBERT SCHWEITZER », est situé dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Gonesse. L'Institut de Formation d'Aides-soignants est placé sous l'autorité administrative et budgétaire du Centre Hospitalier dont la direction est assurée par Mme VANCONSANT.

La direction de l'école est assurée par le Directeur de l'IFSI, Monsieur DEMOCRITE Christophe, directeur des soins, coordonnateur général d'instituts de formation.

Le projet de l'Institut s'inscrit dans le projet d'Etablissement et participe pour partie aux objectifs et plan d'action du projet social. Il partage les objectifs du Service de Soins Infirmiers, qui visent à promouvoir les intérêts des patients et de leur famille et optimiser les soins infirmiers.

La formation prend en compte les priorités de Santé Publique Régionale pour former des professionnels dont la pratique s'inscrit dans une réalité sociale et locale.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales décentralise au bénéfice de la Région les formations sanitaires qui s'inscrivent désormais dans l'exercice de sa compétence. (Subvention de fonctionnement)

De plus, le Décret n°2005-723 du 29 juin 2005 instaure un budget spécifique à l'IFSI, identifiant ses recettes et ses dépenses.

Le montant des droits d'inscription au concours d'entrée et à la formation est fixé après avis du Conseil d'Administration : il s'élève, pour cette année, à 80 euros pour le concours (écrit + oral) et à 60 euros (oral uniquement).

Le coût de la formation est fixé à 7 522 euros pour les personnes relevant de la formation continue. Une demande de places subventionnées par le Conseil Régional a été sollicitée, pour le public demandeur d'emploi et les jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire depuis plus de 2 ans. (2 places accordées en septembre 2015 dont 2 places également rémunérées).

La supervision du fonctionnement pédagogique est assurée par le représentant du préfet du département qui préside le Conseil technique de l'école et par la Conseillère Pédagogique.

Le dernier agrément de l'école délivré par le Préfet de Région (arrêté n°00032 en annexe n°1) a été confirmé par l'arrêté 2003 n° 422. Il a été renouvelé par le Conseil Régional suite à la décentralisation des formations sanitaires et sociales : le nombre de places autorisées est fixé à 30 élèves auquel s'ajoute depuis 2005 des élèves en cursus partiel soit du fait de leur diplôme, soit du fait de leur VAE. Ce nombre est fixé à 5 au maximum par module hors revalidant.

Un règlement intérieur est rédigé et approuvé par le Conseil Pédagogique.

## Le cadre législatif et réglementaire

**L'école d'aides-soignantes inscrit son projet dans le cadre législatif suivant :**

D'une part, le référentiel de formation fixé par :

- article R 4383-6 du code de la Santé publique
- l'arrêté du 22 Octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant et ses annexes paru au JO du 13 Novembre 2005 modifié par :
  - l'arrêté du 8 février 2007 modifiant le précédent
- l'arrêté du 15 Mars 2010
- l'arrêté du 28 Septembre 2011
- l'arrêté du 21 Mai 2014
- la circulaire n° DGS/SD2C/2007/71 du 19 février 2007
- Le projet prend en compte, d'autre part, la définition du métier de l'aide-soignant : L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles :
  - R. 4311-4 du Code de la Santé Publique.

« Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir,

protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité. »

Le projet prend en compte également :

La procédure de validation des acquis et de l'expérience : arrêté du 25 janvier 2005 et ses annexes modifié par l'arrêté du 19 Janvier 2010.

Les éléments constitutifs du diplôme professionnel que sont :

- Le référentiel d'activité du métier
- Le référentiel de compétences
- Le référentiel de certification

La durée des études est fixée à 41 semaines soit 1475 h d'enseignement dont 595 h d'enseignement théorique, 840 h de stage auxquelles s'ajoutent 3 semaines de congés pour la rentrée de Septembre.

Les dates de la formation : **2 septembre 2019 au 03 juillet 2020** avec des congés du 23 décembre 2019 au soir au 6 janvier 2020 au matin et du 13 avril au soir au 20 avril 2019 au matin.

**Dans le référentiel de formation du diplôme professionnel d'aide-soignant (Article 5), il est noté que :**

Le diplôme peut s'acquérir par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation (cursus initial) ou le suivi et la validation d'une ou plusieurs unités de formation (module, stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme (cursus partiel).

## **Profil de l'Aide Soignant**

C'est un professionnel responsable, dynamique, capable de s'adapter dans les différents secteurs d'activités.

Il fait preuve d'esprit d'équipe et est capable de travailler en étroite collaboration avec l'infirmier pour dispenser des soins personnalisés de qualité.

Il est compétent, conscient de ses droits et de ses devoirs ainsi que de ceux des patients.

Il exerce son métier dans le respect de la personne et fait preuve d'intégrité dans son travail

Il s'engage et participe aux projets de la structure qui l'emploie.

Il s'investit dans la formation de ses futurs pairs



## Le cadre conceptuel



## Principes pédagogiques

Les principes pédagogiques sous tendus dans notre projet de formation professionnelle sont adaptés du cycle d'apprentissage de David KOLB<sup>2</sup>.

En effet la formation aide-soignante est une formation professionnelle, fondée sur l'alternance intégrative cours/stage, qui permet de se confronter, d'analyser des situations réelles de travail.

La formation donne du sens à la pratique et permet l'émergence du projet professionnel.

Une pédagogie centrée sur l'apprentissage de l'étudiant en partenariat avec les acteurs du terrain professionnel est l'axe essentiel de notre politique de formation.

Responsabilité, adaptation, autonomie, développement personnel, questionnement professionnel et compétences sont les concepts clés qui guident notre démarche pédagogique.

L'apprentissage de l'étudiant est favorisé pour qu'il acquiert des compétences professionnelles<sup>3</sup> en soins, en communication, en organisation afin qu'il puisse dispenser des soins de qualité optimale, dans le respect des valeurs humanistes.

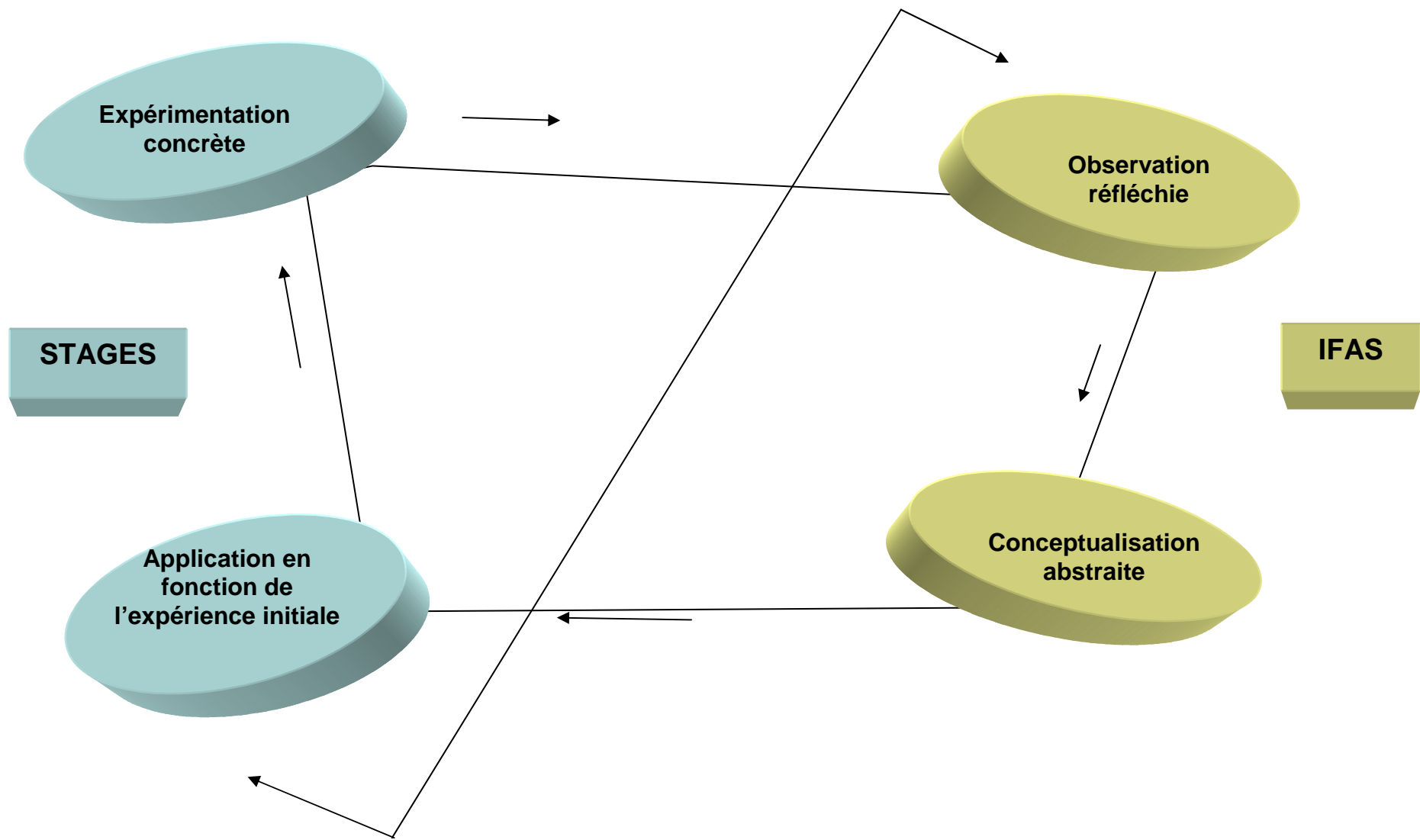
Cela implique :

- Une pédagogie active où l'élève développe des compétences grâce aux savoirs acquis et mobilisés à l'institut et en stage.
- Une pédagogie où les expériences issues des situations réelles de travail servent de support à la compréhension et à l'acquisition de nouveaux savoirs nécessaires au métier d'aide-soignant
- Une pédagogie relationnelle fondée sur le partage des expériences entre tous les partenaires
- Une implication et une responsabilisation de l'élève à partir de ses expériences, de ses objectifs, de ses acquis, de sa participation à la vie de l'institut de formation
- Un suivi pédagogique personnalisé tout au long de la formation qui permet à l'élève d'être guidé dans ses apprentissages et de mesurer sa progression.

---

<sup>2</sup> Schématisée page suivante à partir de l'intervention de M.MINE le 11/05/07 CEFIEC

<sup>3</sup> Selon MALGLAIVE : différents savoirs mobilisés dans l'action



**Boucle de KOLB**

## **Les Compétences à acquérir au terme de la formation<sup>4</sup>**

Le référentiel de formation aide-soignant (arrêté du 22/10/2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant) comprend huit modules d'enseignement en institut de formation. Chaque module correspond à une unité de compétence, chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoirs faire et de connaissances mobilisées pour réaliser des activités professionnelles.

Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés (cursus partiels).

Le référentiel de formation précise pour chaque unité de compétence : la compétence visée, les objectifs de formation (savoirs de chacune des compétences).

Ces objectifs fixés par le référentiel correspondent au niveau minimum exigé pour la délivrance du diplôme professionnel d'aide-soignant.

L'équipe pédagogique de l'institut A.SCHWEITZER est responsable de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. Les huit compétences déclinées dans son projet pédagogique de même que les objectifs sont donc conformes aux exigences du référentiel de formation.

## **Les modules et les unités de formation**

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines (1435 heures) d'enseignement clinique et théorique en IFAS et en stage.

La formation peut intégrer des candidats bénéficiant soit de dispense de scolarité du fait de leur diplôme, selon les articles 18 et 19 de l'arrêté du 22 octobre 2005, modifié par l'arrêté du 8 février 2007.

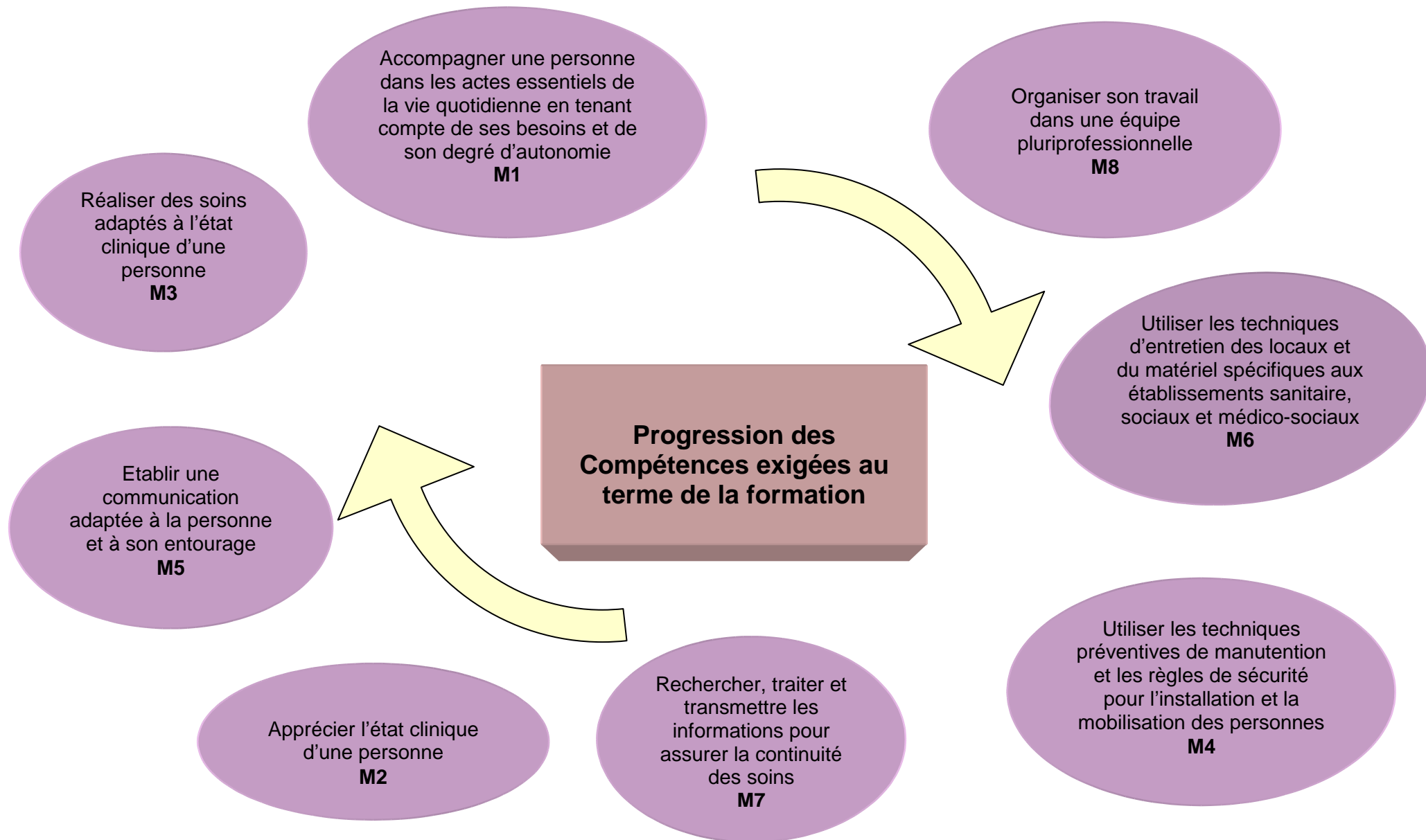
---

<sup>4</sup> En référence au programme de formation

Soit des candidats dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience selon l'article 8 de l'arrêté du 25 janvier 2005 modifié.

Lorsque le cursus de l'élève est partiel la formation s'effectue par unités de formation qui correspondent à un module d'enseignement théorique et clinique pour 6 modules sur 8. (Cf. tableau ci-dessous)

<b>Unités de formation</b>	<b>Modules de formation</b>	<b>Stages cliniques</b>
Unité 1	Module 1 : 4 semaines	4 semaines
Unité 2	Module 2 : 2 semaines	4 semaines
Unité 3	Module 3 : 5 semaines	8 semaines
Unité 4	Module 4 : 1 semaine	2 semaines
Unité 5	Module 5 : 2 semaines	4 semaines
Unité 6	Module 6 : 1 semaine	2 semaines
Unité 7	Module 7 : 1 semaine	PAS DE STAGE
Unité 8	Module 8 : 1 semaine	PAS DE STAGE
<b>TOTAL</b>	<b>17 semaines</b>	<b>24 semaines</b>



## **Progression pédagogique dans l'enseignement des modules de compétences**

L'équipe pédagogique prévoit la progression de l'enseignement des modules en fonction de différents critères quel que soit le cursus de formation.

- **D'une part les savoirs faire, procéduraux et théoriques de base avant le premier stage<sup>5</sup>.**  
(hygiène, organisation, besoins des personnes, ergonomie)
- **D'autre part entrecouper les modules 1, 2, 3, 4, 5 et 8 par des périodes de stages** pour être en cohérence avec nos conceptions et nos principes pédagogiques afin d'exploiter au mieux les expériences de stages en lien avec les modules.
- **Terminer la formation par le module 3** qui combine plusieurs compétences.

Pour les cursus partiels qui vont s'insérer dans le groupe classe, l'équipe a élaboré des outils pédagogiques qui synthétisent les savoirs théoriques et procéduraux étudiés dans les modules ou unités antérieurs à leur arrivée et qui permettent l'autoévaluation (livrets d'anatomie, physiologie, hygiène, vocabulaire, démarche de soins.)

---

<sup>5</sup> Modules 6, 8, début M1 et M4.

## Méthodes pédagogiques

Les méthodes mises en œuvre pendant la formation sont en adéquation avec la philosophie du programme et notre conception de la formation professionnelle, elles sont centrées sur l'apprentissage professionnel du métier d'aide-soignant et visent à :

- Favoriser la créativité, la faculté d'adaptation de l'élève (autonomie, initiative, participation).
- Développer les capacités suivantes :
  - Mobiliser ses connaissances
  - Observer - écouter
  - S'exprimer - communiquer- transmettre
  - Analyser
  - S'organiser - créer - animer
  - Maîtriser les gestes
  - S'auto-évaluer
  - Développer le sens de la responsabilité individuelle et professionnelle de l'élève.
  - Acquérir un langage professionnel
  - Accompagner et favoriser le développement personnel de l'élève.

Des méthodes actives et variées sont donc privilégiées : analyse de pratiques, recherches personnelles, simulation en santé, exposés, jeux de rôles filmés, réalisation de supports audio visuels, exercices pratiques (en communication, en rédaction, en organisation, en ergonomie, en soins, ...) films / débats, autoévaluation...

Ces méthodes nécessitent l'utilisation de moyens pédagogiques multiples : salle de simulation en santé, vidéo, informatique, centre de documentation, salles de travaux pratiques, banque d'outils pédagogiques.....



## **Les stages dans la formation**

Les stages constituent au sein de la formation un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle (24 semaines sur 41). Ils s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté, avec du personnel diplômé, dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales. Sur l'ensemble des stages, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

L'Institut de Formation d'aides-soignants de Gonesse est implanté sur le site du centre hospitalier. Il bénéficie donc d'une grande diversité de lieux de stage.

### **Les moyens :**

#### **Le partenariat, l'accompagnement :**

Dans le cadre du projet « encadrement des stagiaires » instauré en partenariat avec le CHG, tous les acteurs de la formation, ont élaboré différents outils<sup>6</sup> afin d'optimiser l'encadrement et impliquer l'élève dans sa formation : « une charte de l'encadrement des stagiaires », un livret d'accueil et d'encadrement pour chaque unité de soins, des outils de suivi et d'évaluation du stagiaire et du stage.

Dans chacune des unités du CHG, un référent aide-soignant est nommé. Il est responsable de l'encadrement des stagiaires aides-soignants.

De plus, les élèves aides-soignants bénéficient d'un encadrement individualisé par les formateurs de la promotion. Cet instant privilégié facilite la rencontre des acteurs concernés et s'insère dans le suivi pédagogique de l'élève.

Les itinéraires et lieux de stage sont déterminés par les formateurs dès le début de la formation, après un examen des expériences professionnelles de chaque élève. L'itinéraire de stage présente des enjeux majeurs que certains formés ne mesurent pas toujours. En effet, il engage les disciplines où vont s'effectuer les mises en situations professionnelles.

Le lieu du stage optionnel est fonction du projet professionnel de l'élève. Il peut se dérouler dans la structure où l'élève envisage son futur emploi (de jour comme de nuit) en métropole. Le stagiaire a la possibilité durant ce stage d'intégrer le roulement des équipes de soins.

---

<sup>6</sup> Voir le Livret de l'élève aide-soignant

Le choix du lieu de stage optionnel est conditionné par l'absence de rattrapage à la mise en situation professionnelle (MSP) du module 3.

Les horaires sont déterminés par la structure d'accueil sur la base de 35 heures par semaine avec une amplitude de 8 heures par jour dont 1 heure de coupure pour le repas.

L'assiduité en stage fait l'objet d'une traçabilité hebdomadaire, assurée par le tuteur et l'élève sur le bordereau de présence délivré à chacune des périodes concernées.

### **Les objectifs de stages :**

#### **Différents objectifs de stage :**

- **Faciliter la validation des compétences en stage :**

Dès le premier stage de la formation, l'élève aide-soignant est évalué par les équipes soignantes sur son niveau d'acquisition pour chacune des 8 compétences à l'aide de la feuille d'évaluation des compétences en stage. Il doit donc dès le début de la formation, s'impliquer dans l'apprentissage de toutes les compétences exigées au terme de la formation.

Le stagiaire dispose d'un portfolio dans lequel les compétences sont déclinées, le référentiel de compétence et le référentiel d'activité. Cet outil conçu pour évaluer la progression de l'élève et faciliter son évaluation par les équipes soignantes sert de support à la formalisation d'une partie des objectifs de stages institutionnels.

- **Donner du sens à la pratique :**

Afin d'utiliser au mieux les situations réelles de travail, des objectifs sont en relation avec certains modules d'enseignement. Les recherches menées par l'élève durant ses stages sont exploitées en groupe classe dans le module concerné.

- **Professionaliser le stagiaire :**

Les élèves ont la possibilité de formaliser des objectifs personnels de stage en fonction de leurs attentes et de leur projet professionnel.

## **Suivi pédagogique**

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement de l'élève au cours de son apprentissage.

### **Conception**

C'est un processus de professionnalisation qui donne du sens à la pratique.

Chaque élève possède un livret du stagiaire qui doit l'accompagner tout au long de la formation. Il sert de support au suivi pédagogique et permet la visualisation de la progression de l'apprentissage de l'élève (acquisition des compétences). Il est indispensable à l'élève, au tuteur de stage et au formateur.

### **Objectif global**

Guider l'élève dans ses apprentissages afin qu'il puisse mesurer sa progression durant sa formation.

### **Moyens organisationnels**

Chaque élève aide-soignant a un formateur référent dès le début de sa formation.

- Deux entretiens individuels obligatoires dans l'année, voire davantage si besoin à la demande du formateur ou de l'élève. Chaque entretien est préparé par l'élève à l'aide de son livret portfolio.
- Les entretiens ne doivent pas durer plus de 1 h 30.
- Des suivis pédagogiques sont organisés sur le lieu de stage lors de l'encadrement par les formateurs.
- Chaque entretien et encadrement sont tracés dans le dossier scolaire informatisé de l'élève (Logifsi) par le formateur référent.

En stage, il s'agit pour l'équipe pédagogique :

- Amener l'élève à se questionner à partir de situations réelles
- Accompagner l'élève dans son analyse de situations
- Evaluer les acquis à partir des outils mis en place

- De mesurer les écarts
- De réajuster

A l'IFAS, l'équipe pédagogique opte aussi pour :

Accompagner l'élève aide-soignant dans ses choix professionnels :

- Sélectionner un stage optionnel en lien avec son projet professionnel
- Rédiger une lettre de motivation en vue d'un poste souhaité
- Préparer à un entretien d'embauche

### **Dispositif d'accompagnement des élèves en cursus partiel**

#### **Les personnes intégrant le cursus partiel sont :**

Des personnes qui possèdent un diplôme donnant droit à des dispenses et qui n'ont pas obligatoirement d'expérience professionnelle.

Des personnes qui ont validé des modules par le biais de la VAE

Un suivi personnalisé, sous forme de suivi pédagogique sera effectué tout au long de l'apprentissage. Ce suivi vise à évaluer les acquis, la progression de l'élève, à faciliter ses apprentissages.

Des outils pédagogiques, selon le cursus à effectuer, seront délivrés à chaque élève entrant en formation afin de suivre son évolution et faciliter son intégration dans le groupe de formation initiale.

Les élèves en cursus partiel bénéficieront d'un encadrement à chaque stage.

## Dispositif d'évaluation

### L'évaluation en formation aide-soignante

Le dispositif d'évaluation est en adéquation avec l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant, modifié par l'arrêté du 7 février 2007. Il s'agit de l'ensemble des méthodes et des outils instaurés dans le projet de formation pour évaluer l'atteinte des objectifs de formation.

Il existe différents aspects et degrés d'évaluation que nous favorisons au sein de la formation aide-soignante :

- **L'évaluation normative<sup>7</sup>** : « qui correspond à la demande institutionnelle de vérification et de contrôle ». Elle contrôle les différents savoirs nécessaires à la validation des unités ou des modules de formation. Elle fait référence à des critères définis préalablement au niveau national dans le programme de formation des aides-soignants : « la norme ». Elle garantit par sa validation le niveau minimum de compétences acquises par les élèves à l'obtention du diplôme.
- **L'évaluation formative<sup>8</sup>** : « qui répond aux exigences de développement des attitudes dans les apprentissages ». L'évaluation vérifie les acquis de l'élève ce qu'il a retenu et compris. Elle permet le réajustement et aide ainsi l'élève à progresser. Elle le stimule dans son apprentissage en valorisant ses réussites tout en signalant les progressions nécessaires.

L'équipe pédagogique diversifie les situations d'évaluation, sélectionne des modalités qui rendent compte du niveau d'acquisition réel des formés, informe les élèves des indicateurs et des critères posés à chaque évaluation.

Plusieurs types d'épreuves sont prévus et organisés :

- des épreuves écrites
- des épreuves orales
- des épreuves pratiques

---

<sup>7</sup> D'après J.J. Bonniol

<sup>8</sup> D'après J.J. Bonniol

Les trois premiers types d'épreuves sont élaborés par les formateurs aides soignants et soumis pour validation au comité<sup>9</sup> de lecture des sujets et des grilles de correction, un mois avant la date prévue de l'évaluation.

---

<sup>9</sup> Comité composé d'un représentant au moins de chaque année de formation IDE, un formateur Aides-soignants et de la coordonnatrice pédagogique

## Dispositif d'évaluation réglementaire

Module	Épreuves	Modalités complémentaires	Notations	Conditions de validation du module
1	Une épreuve écrite en deux parties Une série de questions (QROC et/ou QCM) Un cas clinique Et Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation d'un ou deux soins	Durée 2 heures Épreuve anonyme  Organisée par l'institut L'infirmier, enseignant permanent relève de l'institut	Sur 20 points Questions sur 8 points Cas clinique sur 12 points  Sur 20 points Participation DDS sur 8 points Réalisation du ou des soins sur 12 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles
2	Une épreuve écrite Une série de question (QROC et/ou QCM)	Durée 1 heures 30 Épreuve anonyme	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
3	Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation de deux soins	Se déroule en fin de formation L'infirmier, enseignant permanent relève d'un autre institut que celui de l'élève	Sur 30 points Participation DDS sur 10 points Réalisation du ou des soins sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé
4	Une épreuve pratique	Organisée à l'institut ou en structure de soins	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
5	Une épreuve écrite et orale Formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en Stage Argumentation orale du document	Travail personnel Durée de l'oral : 20 mn maximum	Sur 20 points Document écrit sur 12 points Argumentation orale sur 8 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
6	Une épreuve écrite Une série de questions (QR OC et/ou QCM)	Durée 1 heure Épreuve anonyme	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
7	Une épreuve écrite ou orale Un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques	Durée 1 heure	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
8	Une épreuve écrite Un cas concret présentant un contexte de travail	Durée 1 heure Épreuve anonyme	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20

**Evaluation des stages** : à chaque stage les responsables de l'encadrement évaluent le niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base du support d'évaluation réglementaire. Au terme des 6 stages les formateurs réalisent le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences. Au terme de la formation, les notes obtenues s'additionnent et l'on obtient 8 notes (8 moyennes), une pour chacune des compétences. L'élève aide-soignant doit avoir la moyenne à chaque compétence pour obtenir son diplôme. Si une compétence n'est pas validée (note inférieure à la moyenne) l'élève doit refaire un stage pour obtenir une note au moins égale à la moyenne pour la compétence visée.

## RATTRAPAGES théoriques et pratiques

Module 1	Si l'élève ne remplit pas les conditions de validation, il bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation. Le rattrapage peut être envisagé sur l'intégralité ou sur une des deux parties de l'épreuve initiale. L'élève peut conserver la note de l'épreuve initiale, si celle-ci est au moins égale à 10/20.
Modules 2-4- 5-6- 7-8-	Si l'élève ne remplit pas les conditions de validation, il bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation.
Module 3	Si l'élève ne remplit pas les conditions de validation, une épreuve clinique de rattrapage est organisée avant la fin de la formation.

## RATTRAPAGES des compétences acquises en stage

Toutes les unités de compétences	L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation des compétences professionnelles acquises en stage dispose de 5 années pour effectuer un stage pour chacune des compétences non validées. Pour les unités 7 et 8 le stage de rattrapage est de 2 semaines pour chaque compétence non validée.
----------------------------------	---



## Dispositif d'évaluation de l'IFAS

Modules	Formes et indicateurs	Période prévisionnelle	Capacités testées
<b>M 1</b>	<p><b><u>Épreuve écrite de 2 heures</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un cas clinique sur 12 points</li> <li>- une série de question sur 8 points : QROC et QCM</li> </ul> <p>Explique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- comment effectuer un recueil de données</li> <li>- comment identifier les capacités d'autonomie de la personne</li> <li>- identifie et explique le lien entre les besoins de la personne et son âge, ses habitudes de vie, son environnement</li> <li>- justifie les choix d'intervention</li> </ul> <p><b><u>2 épreuves pratiques : MSP sur 20 points ( moyenne des 2 MSP)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prend en compte les capacités d'autonomie pour les activités d'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne</li> <li>- propose des activités en lien avec le maintien ou le développement de ses possibilités physiques, psychiques et sociales</li> <li>- réalise un soin</li> <li>- respect les règles d'hygiène ainsi que les principes d'intimité et de pudeur lors du soin</li> </ul>	<p>Stage :</p> <p><u>MSP n°1 :</u> Stage du 26/11/2019 au 20/12/2019</p> <p><u>MSP n°1 rattrapage</u> au cours du stage du 27/01/2020 au 21/02/2020</p> <p><u>Épreuve écrite :</u> semaine du 27/01/2020</p> <p><u>Rattrapage :</u> semaine du 16/03/2020</p>	<p>Mémorisation</p> <p>Compréhension</p> <p>Analyse</p> <p>Adaptation des connaissances</p> <p>Evaluation</p> <p>Observation</p> <p>Analyse</p> <p>Raisonnement</p> <p>Capacité gestuelle</p> <p>Organisation</p> <p>Relation</p>
<b>M 2</b>	<p><b><u>Épreuve écrite d'une heure trente :</u></b> une série de question sur 20 points : QROC et QCM</p> <p>Explique comment observer une personne et faire le lien entre les résultats de cette observation et les risques potentiels</p> <p>Identifie les signes de détresse et de douleur en lien avec l'état et la pathologie du patient</p> <p>Fait des liens entre les modifications de l'état de la personne et les risques potentiels</p>	<p><u>Evaluation écrite</u> semaine du 06/04/2020</p> <p><u>Rattrapage</u> semaine du 08/06/2020</p>	<p>Mémorisation</p> <p>Compréhension</p> <p>Analyse</p>
<b>M 3(*)</b>	<p><b><u>Épreuve pratique : MSP sur 30 points</u></b></p> <p>Réalise deux soins en tenant compte des habitudes, de la culture, de la demande du patient relative à son intimité et à son mode de vie</p> <p>Recherche et prend en compte les informations cliniques essentielles et les priorités pour la réalisation du soin</p> <p>Respecte les consignes et procédures établis dans la structure pour la réalisation des soins</p> <p>Respecte les règles d'ergonomie et de confort tout au long des soins</p> <p>Etablit une relation adaptée à la personne prise en charge</p> <p>Prévoit et range le matériel en fin de soin</p> <p>Explique les règles essentielles garantissant l'hygiène, la sécurité, le confort du patient et la qualité du soin</p> <p>Justifie le matériel utilisé et les gestes réalisés en lien avec les pathologies des personnes</p> <p>Transmet par oral et par écrit les informations relatives à la personne</p>	<p><u>MSP n° 3</u> du 11/05/2020 au 05/06/2020</p> <p><u>Rattrapage MSP n°3</u> au cours du dernier stage du 08/06/2020 au 03/07/2020</p>	<p>Analyse/synthèse</p> <p>Raisonnement</p> <p>Argumentation</p> <p>Capacité gestuelle</p> <p>Organisation</p> <p>relation</p>
<b>M 4</b>	<p><b><u>Épreuve pratique à l'institut de formation sur 20 points, en situation simulée</u></b></p> <p>Réalise de façon confortable et en sécurité l'installation et la mobilisation des personnes en tenant compte de leur état, de la pathologie, des différents appareillages, de l'autonomie et des besoins.</p> <p>Choisit le matériel selon les moyens mis à disposition</p> <p>Adapte les gestes et postures à l'état du patient</p> <p>Justifie le choix des gestes, des installations et des techniques utilisées en fonction de l'état de la personne</p>	<p><u>Epreuve pratique :</u> Le 08/11/2019</p> <p><u>Rattrapage :</u> Février 2020</p>	<p>Analyse</p> <p>Adaptation des connaissances</p> <p>Compréhension</p> <p>Argumentation</p> <p>Synthèse</p> <p>Accomplit un geste automatiquement avec une grande efficacité</p>

Modules	Formes et indicateurs	Période prévisionnelle	Capacités testées
M 5	<p><b>Épreuve écrite : travail personnel noté sur 12 points</b>  Identifie les points forts et les points faibles dans une situation relationnelle choisie par l'élève  Explique les difficultés rencontrées dans la situation relationnelle et les moyens mis en œuvre pour y remédier  Commente la notion de respect</p> <p><b>Épreuve orale de 20 minutes notée sur 8 points</b>  S'exprime de façon professionnelle  Explicite le choix de la situation relationnelle rédigée  Mobilise ses connaissances  S'implique dans une dynamique d'échanges avec le jury</p>	<p><u>Epreuve écrite</u> à remettre  semaine du 11/05/2020</p> <p><u>Epreuve orale</u> :  Semaine du 08/06/2020</p> <p><u>Rattrapage</u> :  semaine du 22/06/2020</p>	<p>Rédaction, expression orale  Compréhension  Adaptation des connaissances  Analyse  Synthèse  Caractérisation par une valeur ou un système  Argumentation  Évaluation</p>
M 6	<p><b>Épreuve écrite d'une heure: une série de questions QROC et QCM sur 20</b>  Adapte les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits au type de nettoyage demandé  Respecte les règles d'hygiène, de sécurité, les circuits  Identifie et explique les risques et les moyens de lutte contre les infections nosocomiales  Identifie les conséquences des infections nosocomiales  Identifie dans une situation donnée les erreurs ou risques d'erreurs et leurs conséquences</p>	<p><u>Epreuve écrite</u> :  semaine du 21/10/2019</p> <p><u>Rattrapage</u> :  Semaine du 25/11/2019</p>	<p>Mémorisation  Compréhension</p>
M 7	<p><b>Épreuve orale d'une heure sur 20 points : à l'IFAS</b>  Recherche les informations essentielles à partir d'un dossier de patient en 45 minutes et  Transmet par oral en 15 minutes au jury.  Transmet les informations essentielles  Respecte le secret professionnel et les règles déontologiques  Explique l'importance des transmissions et les moyens de les assurer  Explique les conséquences d'une mauvaise transmission</p>	<p><u>Epreuve écrite</u> :  Semaine du 16/12/2019  <u>Rattrapage</u> :  semaine du 17/02/2020</p>	<p>Compréhension  Application  Analyse  Synthèse  Réception  Réponse  Expression orale</p>
M 8	<p><b>Épreuve écrite notée sur 20 points :</b>  Explique le travail en équipe pluridisciplinaire  Explique son positionnement dans l'équipe et les limites de son champ d'intervention  Utilise un outil de planification pour ses activités de soins</p>	<p><u>Epreuve écrite</u> :  Semaine du 16/12/2019  <u>Rattrapage</u> :  semaine du 17/02/2020</p>	<p>Adaptation des connaissances  Compréhension  Analyse  Synthèse  Argumentation  Valorisation</p>

(\*)NB : pour la validation du Module 3, l'élève doit pouvoir justifier de l'attestation AGFSU niveau 2 arrêté du 21 avril 2007 modifiant les arrêtés relatifs aux conditions de délivrance du Diplôme d'Etat de certaines professions de santé. Il doit l'acquérir en dehors des heures de cours et de stage. A ce jour, les formateurs de l'IFSI ne sont toujours pas validés pour délivrer ce type d'attestation en formation initiale.

# ANNEXES

## La nomenclature des différents savoirs selon MALGLAIVE

### 1. Les savoirs formalisés :

#### **Le savoir théorique :**

Le plus conceptuel, c'est un savoir disciplinaire. Il permet d'appréhender le réel, de le comprendre, de l'expliquer. Il est loin de l'action, il est transmissible parce qu'il est formel. Acquérir un savoir théorique revient à construire une représentation, un modèle.

#### **Le savoir procédural :**

Il permet d'organiser, de structurer les activités par la pensée, il porte sur les façons de faire, les procédures, les manières dont elles fonctionnent. Il permet au savoir théorique d'être investi dans l'action (lien théorie, pratique). Il est un mode opératoire permettant à la théorie d'agir sur le réel.

C'est un axe commun entre les savoirs formalisés et les savoirs de l'action.

### 2. Les savoirs de l'action :

#### **Le savoir-faire :**

Il est la transformation des **procédures en actes efficaces** et permet la réalisation des savoirs procéduraux.

C'est le répertoire d'actes dont dispose un sujet pour faire une action donnée.

C'est l'**habilité gestuelle** : produire des actes avec adresse et dextérité.

#### **Le savoir pratique :**

Il est tiré de l'expérience, directement issu de l'action, de ses échecs, de ses contraintes. Il se capitalise en situations de travail. Il est la mise en œuvre d'un raisonnement personnel, non formalisé construit dans et pour l'action.

La combinaison de ces différents savoirs caractérise la compétence.